

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	21 septembre 2020	Séance du : 29 septembre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL
	Votes : 44	
Présents : 36	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

Objet : Motion en faveur du projet d'antenne mobile sur la commune de Mourèze

Le Président attire l'attention des membres du Conseil communautaire sur la situation de la commune de Mourèze qui ne dispose toujours pas de l'accès au réseau de téléphonie mobile alors qu'elle est intégrée dans l'arrêté ministériel du 4 juillet 2018 définissant la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée.

Or, cette absence totale de réseau mobile qui complique singulièrement la mobilisation des services de secours et l'accès aux soins, génère un risque élevé pour la sécurité des personnes, qu'elles soient résidentes ou visiteuses. En effet, Mourèze accueille chaque année plusieurs centaines de milliers de touristes et de randonneurs qui parcourent les sites classés du lac du Salagou.

Malgré plusieurs réunions avec l'opérateur FREE, ayant mené à l'étude de solutions techniques et de lieux d'implantation alternatifs (3 sites différents ont été envisagés, et l'un d'entre eux paraît répondre à toutes les contraintes techniques et environnementales), les services de l'État, tout particulièrement la DREAL et la DRAC, s'opposent systématiquement à toutes les solutions proposées par l'opérateur FREE.

La DREAL, en particulier, s'oppose à la délivrance du permis de construire de l'antenne relais sur tout site proposé.

De plus, les préconisations imposées par ces services, en matière de localisation et d'insertion paysagère des antennes dans ces deux sites classés, empêchent toute perspective favorable.

A ce jour il n'a pas été trouvé d'autre lieu d'implantation reprenant les critères techniques et environnementaux permettant la réalisation du projet (couverture du village et du cirque notamment).

Cela fait 3 années que le projet est en instance malgré l'engagement du gouvernement d'éliminer les zones blanches.

La commune de Mourèze se trouve isolée, ses habitants et visiteurs étant dans l'impossibilité de joindre les secours.

Ainsi, en 2009 un homme a été retrouvé décédé à son domicile des suites d'une crise cardiaque avec son téléphone portable sur sa poitrine.

La crainte de la municipalité est que les circonstances qui ont entraîné ce décès ne se reproduisent. Le site de Mourèze reçoit environ 150 000 personnes selon les années. Ces personnes lors de leurs promenades ou randonnées sur les parcours du site ne disposent d'aucuns moyens modernes de communication bien que pratiquement tous disposent d'un mobile dans leur poche.

Aujourd'hui, dans le contexte actuel d'une probable nouvelle crise sanitaire liée à la COVID, nos populations sont inquiètes et se sentent abandonnées par l'État. En cas de nouveau drame lié à l'impossibilité de joindre les secours, nos concitoyens ne manqueront pas d'en analyser les causes et de rechercher les responsabilités.

La Communauté de communes du Clermontais porte le projet de construction d'une Maison de Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze. Ce projet a été conçu en partenariat avec la DREAL dans le respect des exigences environnementales et architecturales imposées par le site.

Il est cofinancé par l'Etat et a bénéficié de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de fonds FEDER ainsi que de cofinancements de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault.

Ce dernier projet a de même été validé en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Les refus successifs de la DREAL quant à l'implantation d'une antenne mobile à Mourèze sont en contradiction avec les ambitions affichées par les différents partenaires ayant porté cette Maison de Grand Site.

Ce dossier est inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Les conseillers communautaires demandent solennellement à Madame la Ministre de la Transition écologique, de délivrer ces autorisations dans les meilleurs délais possibles, afin de répondre aux attentes de nos populations et des touristes.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur Claude REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

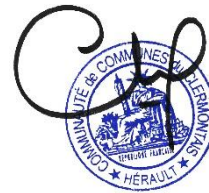
APPORTE son soutien plein et entier au projet d'antenne mobile sur la commune de Mourèze,

DEMANDE solennellement à Madame la Ministre de la Transition écologique, de délivrer ces autorisations dans les meilleurs délais possibles, afin de répondre aux attentes des populations du territoire du Clermontois et de ses touristes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Claude REVEL.